

# Règlement de L'ULTEAMTRAIL ECO

## 1) Organisation :

L'Ulteamtrail Eco est organisé par l'Association « **Ulteamtrail Ardennes Terre de Trail** ». Ce règlement s'impose à tous les participants inscrits aux courses et marche de l'évènement.

## 2) Droits d'engagement Modalités d'inscription :

**3 épreuves** : Via le site internet ledossard.com avec paiement

**2 épreuves trail** : sur place (sous réserve de dossards disponibles) +2€

**Marche sur place** : 5€

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement :

Pour le **L'ulteam Eco 26km 28€**, pour le **Petit Eco 12km 15€** & la **marche 5€**.

⇒ 5€ par dossard sont reversés pour la plantation de nouveaux arbres.

## 3) Présentation des courses (les distances et dénivelés sont mentionnés à titre indicatif)

**L'Ulteam Eco (26KM 800d+)** comprenant 2 ravitaillements (eau, sirop, solide) sur le parcours + 1 ravitaillement (eau, sirop, solide) à l'arrivée. Ouvert à partir de 16ans. Parcours empruntant des sentiers (sous-bois, sentiers monotrace, petite route) avec un départ et une arrivée sur la place du village. Départ : Dimanche 7 juin à 9h.

**Le Petit Eco (12km 300d+)** comprenant 1 ravitaillement à l'arrivée. Ouvert à partir de 14ans. Parcours empruntant principalement des sentiers (sous-bois, sentiers monotrace, petite route) avec un départ et une arrivée sur la place du village. Départ : Dimanche 7 juin à 10h.

**La marche (8km 60d+)** comprenant 1 ravitaillement (eau, sirop, solide) à l'arrivée.

**Signalisation** : Les organisateurs prévoient de mettre en place les indications nécessaires pour permettre aux concurrents de suivre correctement le parcours : flèches directionnelles, rubalise et fanions. Des bénévoles et signaleurs seront présents sur différents points du parcours afin de prévenir toute difficulté. Des bénévoles fermeront les parcours.

**Retrait des dossards** : Préau, à partir de 7h45

**Les chiens**, même tenus en laisse **sont interdits** sur les parcours et lieu de vie.

**Les sentiers sont principalement privés : il sera interdit de venir sur les traces de l'évènement en dehors de celui-ci** (sous peine de poursuite).

## 4) Participation

Les épreuves sont ouvertes **aux licenciés et non licenciés** dont l'âge correspond aux critères catégorie/distance de la FFA. Les parcours sont chronométrés par **Ultratiming**, les résultats figureront sur le site internet. Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée d'une photocopie d'une licence Athlé ou d'un PPS délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

## 5) Conditions particulières

Les coureurs s'engagent à adopter une **attitude de respect** à l'égard des personnes, des matériels et des lieux. Chaque coureur s'engage à adopter une conduite solidaire et à apporter son aide à toute personne en difficulté.

**En cas de mauvaises conditions météorologiques** et pour des raisons de sécurité ou pour des questions d'autorisation, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la course, de modifier le parcours, d'arrêter l'épreuve en cours.

## 6) Annulation d'inscription/Changement de course

Toute inscription versée est acquise à l'organisateur. Seules les personnes dans l'incapacité de courir en raison d'un problème de santé seront remboursées sur demande écrite (remboursement dans un délai de deux mois après la date de l'épreuve – déduction de 2 € de frais de dossier). Toute demande d'annulation doit être accompagnée d'un certificat médical attestant de cette incapacité.

Le changement de course est possible et réalisable.

Revente de dossard : contacter les organisateurs.

## 7) Récompenses

Récompenses L'ulteam Eco et Petit Eco : 1/2/3/4/5 Femmes et Hommes et « lot finisher » pour tous les arrivants.

## 8) Gestion des abandons

En cas d'abandon, le coureur devra prévenir l'organisateur et remettra obligatoirement son dossard avec sa puce de chronométrage à un des bénévoles de l'organisation.

## 9) Assurance

**Responsabilité civile** : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité.

**Individuelle accident** : Les participants qui ne sont pas titulaires d'une licence FFA, doivent disposer d'une assurance individuelle accident couvrant les risques encourus durant la manifestation.

## 10) Sécurité

L'organisateur met en place **les moyens de sécurité** conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Des postes de secours sont implantés en plusieurs points du parcours. Le coureur suiveur est équipé d'une trousse de secours. Un PC Sécurité-course coordonnant les différents moyens de secours est situé sur le site de départ/arrivée de la course.

**Référent sécurité** : Romain Jarzaguet

## 11) Charte de l'Eco évènement

L'organisation accorde une importance particulière et met en avant les valeurs de respect de l'environnement, de solidarité entre coureurs et d'esprit convivial et festif. Les participants s'engagent à respecter les différents points de cette charte.

**\*Environnement** : Les participants s'engagent à ne rien jeter sur le parcours (notamment emballages de barres et produits énergétiques) et à respecter le milieu naturel de manière générale. Tout coureur ayant jeté des déchets sur le parcours sera sanctionné (pénalité de temps ou déclassement) L'organisateur s'engage à retirer le marquage des parcours (rubalise et peinture temporaire) à l'issue de la course. En aucun cas la flore et plus particulièrement les arbres ne seront marqués.

**\*Balisage** : Les participants s'engagent à laisser en place les éléments de balisage qui permettent l'orientation des coureurs.

**\*Solidarité** entre les coureurs : Les participants s'engagent à apporter une aide aux autres coureurs rencontrant des difficultés.

**\*Respect des bénévoles** : Les coureurs – et leurs accompagnants – s'engagent à respecter les bénévoles qui concourent à l'organisation

## 12) Droit d'Image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux trails sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

*Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation.*

Ulteamtrail Ardennes Terre de Trail  
[ulteamtrailardennes08@gmail.com](mailto:ulteamtrailardennes08@gmail.com)  
06.32.61.88.53

